

BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 2017

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

BONNES FÊTES A TOUTES & TOUS

Claude Texier et Constant Metillon ont installé des sapins contre les luminaires, un peu partout dans le village, ces sapins nous ayant été gracieusement et aimablement fournis par notre « garde forestier », Julien Boulanger. Merci !

Merci aussi à Madame et Monsieur Franiatte qui ont fait cadeau également d'un beau sapin pour le plaisir de tous, au centre du village et qu'ils ont installé eux-mêmes.

Ces sapins ne demandent qu'à recevoir des décorations, des guirlandes.

Comme certains habitants l'ont déjà fait, il ne faut donc pas se gêner si vous avez envie d'enjoliver votre petit coin pour les fêtes, de la Saint Nicolas à la Fête des Rois !

FÊTES DE FIN D'ANNEE ET MARCHE DE NOËL A L'ECOLE

LE 8 DECEMBRE

L'association de parents d'élèves « les loupiots » en partenariat avec l'école maternelle organise un marché de Noël qui accompagnera un petit spectacle préparé par l'école maternelle.

Après les traditionnelles friandises pour les enfants, Claude Réale leur fera une belle surprise. Qu'on se le dise ! Tout cela le 8 décembre à partir de 17 h 30

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur la liste électorale de la commune peuvent venir le faire en mairie jusqu'au 6^e vendredi qui précède l'élection et non plus avant le 31 décembre précédent, comme c'était la règle jusqu'à présent.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE & PAGE FACEBOOK

Comme nous l'avions annoncé, le site internet de la commune sera en place dès le début décembre. Parmi ses diverses fonctions (information, présentation du village et des activités menées par les uns et les autres, ...), le site permettra aussi aux administrés de solliciter des réponses à leurs questions, de demander des formulaires pour diverses démarches et – d'une manière générale – de poser toute question qu'ils se posent.

Cette dernière fonction est devenue une obligation pour toutes les communes : toute question posée de manière dématérialisée doit trouver sa réponse de la part de la commune, dans un délai court.

A vos écrans et rendez-vous sur le site www.belrupt-en-verdunois.fr

LES TROTTOIRS DE LA RUE DE LA CHIFFOUR

Comme nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises depuis les travaux de la rue de la Chiffour, il faut rappeler que la partie « trottoir » (celle qui est protégée par les piquets verticaux) ne bénéficie pas de la même construction que la route, même si le revêtement est identique.

Cela veut dire qu'en hiver, lors du dégel, il faut éviter d'y stationner les voitures. Sinon, il y a le risque de défoncer peu à peu le trottoir.

Merci d'y penser.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Parmi les récentes décisions du Conseil Municipal, figure la possibilité de louer les percolateurs achetés par la commune pour être utilisés à l'occasion de diverses manifestations et cérémonies. A la suite de l'exposition présentée l'an dernier, « la 1/14, une ambulance du front de la Bataille de Verdun », réalisée par Monsieur Bertrand de Lamberterie à partir des photos de son grand père qui était médecin militaire dans le camp de la Chiffour en 1916, une brochure va être éditée et sera disponible à la vente à Belrupt.

Le Conseil Municipal a accepté d'en acquérir pour assurer le financement de cette édition intéressante pour la mémoire de notre village et de son secteur.

Les personnes intéressées n'auront qu'à s'adresser en mairie (le prix sera prochainement fixé par l'éditeur).

SANTE PUBLIQUE : LE TATOUAGE

27 % des Français de moins de 35 ans sont tatoués ... Au total, 1 Français sur 10. C'est donc une pratique qui n'est plus du tout marginale. Mais cela s'accompagne de pratiques mauvaises car tous les tatoueurs ne sont pas recommandables. C'est ainsi que l'Agence Régionale de Santé donne 3 conseils à ceux qui veulent se faire tatouer :

- d'abord choisir un tatoueur enregistré à l'ARS (Agence Régionale de Santé) – ce qui atteste d'une formation « hygiène et salubrité » et s'assurer que le matériel utilisé est stérilisé ou à usage unique et que les locaux sont propres et garantissent une hygiène stricte (dans ce sens, il faut éviter les tatoueurs ambulants) ;
- ensuite, prendre le temps de la réflexion, pour éviter les effets de mode et il faut bien se rappeler que le détatouage est difficile et coûteux et qu'il ne peut être fait que par un médecin ;
- enfin, s'assurer que l'on est « tatoo compatible » : l'avis d'un médecin est recommandé.

Plus d'infos sur www.grand-est.ars.sante.fr ou Tattoo Infos sur Facebook ou encore @ars_grand_est sur Twitter.

EN CAS DE RISQUE GRAVE, COMMENT ÊTRE AVERTI ?

En cas de gros problème, d'attentat ou de risque grave – par exemple une fuite de chlore à l'usine de Baleycourt ou un accident de camion transportant des produits toxiques sur la route départementale vers Fresnes ou Verdun – la Commune est chargée d'alerter les habitants.

Diverses solutions ont été testées ou sont en réflexion.

Parmi elles, la plus pertinente semble être l'abonnement de chacun au SAIP (système d'alerte et d'information des populations) mis en place au niveau national par la Sécurité Civile.

Il s'agit d'une application mobile sur smartphone, téléchargeable gratuitement. Elle signale à ses abonnés tous les événements dangereux qui surviennent dans leur secteur (même en vacances ou en déplacement).

Elle les informe aussi sur les précautions à prendre et les mesures à respecter pour la protection de chacun.

Toute précision, information et indication pour le téléchargement est disponible sur www.interieur.gouv.fr.

Rappelons aussi qu'il vous est possible de vous inscrire sur la liste communale des personnes désirant recevoir par mail les informations communales et intercommunales (en plus bien sûr des messages d'alerte). Pour cela, il suffit de se faire connaître en mairie ou par mail sur mairie.belrupt55@wanadoo.fr.

ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

Chaque année, en Meuse, des personnes sont intoxiquées au monoxyde de carbone ; un gaz mortel et inodore.

Pourquoi ?

En période de froid intense, de brouillard ou de redoux, des appareils de chauffage d'appoint mal entretenus produisent ce gaz.

Il peut s'agir d'appareils fonctionnant au bois, au fioul, au gaz, au charbon, au pétrole.

Mais d'autres appareils mal entretenus peuvent aussi en produire : chauffe-eau, inserts, groupes électrogènes, cuisinières, moteurs tournant dans un garage, braseros, etc.

Il faut donc être vigilant pour éviter des accidents mortels.

Des plaquettes d'information sont disponibles en mairie. Vous pouvez aussi consulter le site de l'INPES (institut d'Etat chargé de la prévention en matière de santé).

Ou alors le centre antipoison 03 83 32 36 36 à Nancy.

Les signes précurseurs de l'intoxication sont la fatigue, des vertiges, des nausées, des maux de tête, des troubles visuels.

Il faut alors en urgence renouveler l'air ambiant et appeler les secours (le 15 ou le 18).

Pour éviter tout cela, quelques précautions : *surtout faire entretenir vos appareils par des professionnels qualifiés, chaque année – faire ramoner les cheminées une fois l'an – aérer les logements et ne pas boucher les ventilations – ne pas utiliser un chauffage d'appoint de manière intensive.*

AVIS DE NAISSANCE

Depuis le 25 octobre, Lyra a un petit frère Théo. Tous nos vœux à ce nouveau P'tit Loup et félicitations aux heureux parents Aurélien et Elodie ANNET domiciliés 32 rue du Moulin

L'HIVER EST LA !

Alors, comme chaque année, nous ressortons notre marronnier (dans le jargon de la presse, c'est un article qui ressort régulièrement, à chaque saison concernée, comme les marrons reviennent, tous les ans) :

En cette saison plus que d'habitude, nous ne devons pas oublier que la nature a ses caprices, mais aussi que les côtes, ça existe et donc qu'il y a des montées et des descentes difficiles en hiver. N'oublions pas non plus que les éléments naturels peuvent se déclencher et rendre difficiles tous les déplacements. C'est comme ça – ce n'est pas obligatoirement la faute d'Emmanuel Macron ou de la mairie ...

Des bacs à gravier ou à sel sont installés dans quelques endroits sensibles et ils sont disponibles en cas de verglas persistant. Merci de les utiliser, merci aussi de ne les utiliser qu'à bon escient : le gravier n'est utile que sur des surfaces gelées, pour « accrocher ». Le sel n'est utile qu'au-dessus de moins 3 ou 4 et à condition qu'on « gratte » juste après. Sinon, c'est du gaspillage.

Si vous pensez qu'il manque des bacs ou du gravier, dites-le nous.

Du sel est également disponible en mairie, sur simple demande. Cela permet de saler, quand il le faut, en s'organisant chacun dans son secteur, avec ses voisins : merci à tous ceux qui le font et qui ainsi participent à l'amélioration de la vie collective.

Rappelons aussi que le déneigement et le salage ou le sablage ne se font pas dans n'importe quelles conditions.

Ainsi, si vous salez une surface gelée par grand froid sans qu'un effet mécanique n'intervienne aussitôt, l'eau dégelée regèle vite et fait une nouvelle couche plus glissante que la situation précédente. Certains professionnels appellent cela du « sandwich » parce qu'il y a des couches de verglas les unes sur les autres. L'effet mécanique après un salage, cela peut être un grattage, mais c'est souvent aussi le passage répété des voitures : c'est ainsi que le fond du village est moins vite dégagé que l'entrée parce que nous sommes en impasse. Il y a plus de voitures rue du Moulin que Grand Rue, donc il y a plus de nettoyage par l'effet mécanique des pneus rue du Moulin que rue de la Vierge.

Autre situation : quand il y a de la neige et que le froid persiste, il vaut mieux ne pas dégager si l'on n'est pas certain de nettoyer complètement le sol juste aussitôt : la neige est moins glissante si on ne la tasse pas (les lugeurs en savent quelque chose).

C'est ainsi que passer la lame chasse-neige dans certains cas, cela équivaut à créer une patinoire.

Autre élément de réflexion avec l'orientation géographique de la Grand Rue : c'est un couloir pour le vent d'est qui s'y engouffre. Le soleil d'hiver y vient peu. Or le soleil est le plus puissant nettoyeur : il suffit de regarder la différence au milieu de la Grand Rue : devant le cimetière, le soleil est plus présent - c'est donc l'endroit de la Grand Rue qui fond le premier. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la rue du Moulin est plus vite propre que la Grand Rue : elle est orientée plein sud.

Rappelons aussi que l'on ne peut rien contre une pluie verglaçante. Une petite neige peut fondre vite ou au contraire constituer – à cause d'un coup de froid – une sous-couche sur laquelle un verglas va se constituer.

Une innovation depuis quelques années : nous craignons les glissades de voitures en bas de la rue de la Côte, lorsque la rue est trop glissante. Aussi, nous demandons aux chauffeurs des bus scolaires de se garer sur la place et non devant l'école pour éviter un éventuel accident : une voiture « folle » qui « faucherait » des enfants devant le bus. Nous demandons aussi aux riverains de ne pas se garer devant leur maison, le long de la rue, entre le numéro 2 et le numéro 10. Ce qui fait que les parents seront invités à marcher un peu et à ne pas se garer dans ces endroits délicats et de laisser la place au bus.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous. A défaut, il y aurait réglementation. Mais nous espérons que chacun va continuer à y mettre du sien, comme cela s'est passé les années dernières. Jusqu'à présent, tout a bien fonctionné sur ce plan.

Bien entendu, cela ne vaut qu'en période de neige, verglas.

Ceci dit, Claude Texier et Constant Métillon préparent les rigueurs de l'hiver avec les interventions d'Alexandre Chartier avec son matériel. Merci à eux, et patience pour vous qui aurez à subir les méfaits de la neige et du verglas : la glisse, ça n'est pas qu'un plaisir ...